

Ensemble, protégeons le Lac Gravel

Le Lac Gravel est menacé. En effet, nous avons eu en septembre 2014 **un épisode de fleurs d'eau d'algues bleu-vert** d'une étendue de 350 pieds carrés qui a été visible durant environ 2 jours. La situation a été signalée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDLCC) et à la Municipalité. L'événement est un signe que notre lac reste fragile.

La présence de fleurs d'eau d'algues bleu-vert est un signe d'un apport excessif en nutriment qui favorise la prolifération des cyanobactéries et la croissance d'autres végétaux tels que les plantes aquatiques, les algues, etc. et ce jusqu'à restreindre les activités nautiques au minimum.

Comme vous le savez sûrement, **la menace d'implantation et de propagation des plantes envahissantes est importante puisque plusieurs plans d'eau de la région sont aux prises avec cette problématique dont le Lac Saint-Paul, Lac Gauvin, Lac-des-îles, etc.**

Selon une étude, les 2/3 des plaisanciers ne nettoient pas leurs bateaux alors que **45 % des bateaux transportent des fragments de plantes** (ref : Rothlisberger et al. 2010).

Il ne faut surtout pas que vous soyez un agent de propagation lorsque vous changez votre embarcation de plan d'eau. Le moyen pour **réduire les risques de propagation de 91%** est d'inspecter et de laver votre embarcation au jet d'eau à haute pression. La façon de faire est simple, mais requiert un effort qui assure un lac en santé afin que nos enfants puissent, eux aussi, en bénéficier. Voici les gestes éco-responsables à poser :

- **Effectuer l'inspection visuelle de toutes vos embarcations** pour éliminer les fragments de plantes, les animaux aquatiques et la boue (bateau, canot, kayak, etc.), de la remorque et du matériel (ancre, bouée, matériel de plongée ou de pêche, etc.) avant leur mise à l'eau et à la sortie du lac
- **Éliminer l'eau de la cale, des viviers et autres compartiments** sur la terre ferme loin du plan d'eau
- **Nettoyer sous pression**, idéalement, à l'eau chaude et avec une solution de nettoyage (2% eau javel ou savon à vaisselle)
- **Inspecter encore après le nettoyage**
- Certaines espèces aquatiques exotiques envahissantes (EEE) peuvent survivre dans une faible quantité d'eau ou dans du matériel humide
 - **Laisser sécher 5 jours au soleil**
 - **Congeler le matériel de pêche et autre équipement**

Pour ceux qui préfèrent les images aux mots, vous pouvez consulter la vidéo sur l'inspection et le lavage des embarcations qui est disponible sur internet à <https://www.youtube.com/watch?v=RC4qLKF6ofg>

N'oubliez pas que chaque petit geste a son importance, c'est pourquoi nous vous remercions de fermer la barrière au quai public et de vous assurer que votre embarcation n'introduit pas d'espèces envahissantes.

Patricia Prévost
Présidente de l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel